

DELIBERATION
COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

Le 24 février 2026, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 18 février 2026, s'est réuni sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 95 représentants 166 voix
 Nombre de membres présents : 31 représentants 50 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 53 représentants 107 voix

Délibération n°CS2026/07

Votants (en voix) : 107
Exprimés (en voix): 107
Pour : 107
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

OBJET : Affectation des résultats 2025 – Budget du syndicat mixte

LISTE DES PRESENTS

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes

1 représentant = 12 voix délibératives

BERANGER Nathalie

2^{ème} Collège – Délégués du Conseil Départemental de l'Isère

1 représentant = 3 voix délibératives

DOLGOPYATOFF BURLET Céline FAURE Nathalie

3^{ème} Collège - Délégués du Conseil Départemental de la Savoie

1 représentant = 3 voix délibératives

GUIGUE Gilbert WOLFF Corine

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

5^{ème} collège – Délégués des communes Centre

1 représentant = 1 voix délibérative

CHAVAND Christelle	GAUTIER Marc
CLOUZEAU Dominique	GUSMEROLI Stéphane
DELPHIN Jean-Luc	MAILLOT Isabelle
DELPHIN Maurice	MERLE Alain
DEVAUTON Thierry	MICHALLET Bernard
ESCARON Dominique	MONIN Michelle
EYMERY Clémentine	MOREL Véronique
	RUBIER Eric

6^{ème} collège – Délégués des communes de Piémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

BOULLIER Anne-Marie	LAVAL Sylvain
	LAYDEVANT Laurence
	POZO Jean-Christophe et FERRARI Marcel
GARCIA Murielle	SECO Marc
	USSEGLIO-THOMASETTI Denis et ROCHAS Henri



7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

BASSET Michel
DEPINOIS Marc

PICHON-MARTIN Bertrand
ZUCCHERO Pascal

EXCUSES et POUVOIRS

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes

1 représentant = 12 voix délibératives

CHAIX Sandrine à ESCARON Dominique
REY Freddy à BERANGER Nathalie

VIAL Cédric à BERANGER Nathalie

2^{ème} collège – Délégués du Conseil Départemental de l'Isère

1 représentant = 3 voix délibératives

GERIN Anne à DOLGOPYATOFF BURLET Céline
BENHAMOU Franck

3^{ème} collège – Délégués du Conseil Départemental de la Savoie

1 représentant = 3 voix délibératives

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

BÂABÂA Jimmy à GUIGUE Gilbert
BONNARDON Pierre à DOLGOPYATOFF BURLET Céline

HABFAST Claus à GUSMEROLI Stéphane

5^{ème} collège – Délégués des Communes Centre

1 représentant = 1 voix délibérative

CHASSAGNON Guillaume à PICHON-MARTIN Bertrand
DUPRAZ Marc à ESCARON Dominique
LABRUDE Evelyne
PIEUCHOT Ghislaine à DELPHIN Maurice
PUTOT Éric
ZANNA Maryline à GUSMEROLI Stéphane

AFONSO Magaly (sup)
BENEZETH Michel
BERNARD-PEYRE Gaëlle
BUFFET Gilbert (sup)
CHAMROND Nicolas (sup)
LALINDE Catherine
MENU Francis (sup)

6^{ème} collège – Délégués des Communes de Piémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

BELLINGHERY Éric à WOLFF Corine
BOCHATON Brigitte à WOLFF Corine
DELCAMBRE Philippe à MICHALLET Bernard
DUMAS Isabelle à MOREL Véronique
DUPERCHY Pierre à GARCIA Murielle
FASOLA Frédéric à CLOUZEAU Dominique
GUILLEMAT Serge à GUIGUE Gilbert
LAMBERT Hervé à MICHALLET Bernard
SORRET Bruno à CLOUZEAU Dominique
TOUIHRAT Frédéric à GARCIA Murielle

BOIX-NEVEU Arthur
BOUZON Elodie
EGO Catherine
FRICK Cosima (sup)
MANGIONE Brigitte

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

MOLLIERE Denis à PICHON-MARTIN Bertrand

MILLET Régine (sup)
BAZIN Jean-Jacques

OBJET : Affectation des résultats 2025 Budget du syndicat mixte

En application de la procédure d'affectation des résultats, après constatation des résultats définitifs de l'exercice 2025, le Comité Syndical doit définir l'affectation du résultat de fonctionnement 2025.

La décision d'affectation porte uniquement sur le résultat de fonctionnement 2025 constaté à la clôture de l'exercice soit 998 239,21 €.

*Constatant l'absence d'un déficit antérieur de fonctionnement,
Constatant le besoin de financement sur la section d'investissement 2025 corrigé des restes à réaliser à hauteur de 196 387.48 €,*

Le Comité Syndical

- **Après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025 par délibération du 24 février 2026,**
- **Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025,**

Et après en avoir délibéré DECIDE :

- **D'affecter en réserves au compte 1068 la somme de 196 387.48 € (affectation obligatoire)**
- **De porter le solde du résultat 2025 (998 239.21 – 196 387.48 €) soit 801 851.73 € en report à nouveau de fonctionnement (compte 002).**

Ainsi fait et délibéré le 24 février 2026
Pour copie conforme,
Le Président

Publiée le

